



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de construire

Question écrite n° 4481

Texte de la question

M. Jean-Claude Beaulieu attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les problèmes posés lors de l'instruction des demandes de permis de construire, par la mise en place des plans locaux d'urbanisme, notamment dans les communes de petite taille. Les demandeurs voient leurs dossiers prendre un retard considérable et sont pénalisés par la lenteur avec laquelle est menée l'instruction par les services déconcentrés de l'équipement. Il lui demande donc quelles dispositions sont envisagées pour réduire les délais d'instruction.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est très attaché à ce que les services de son ministère soient en situation de remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire et assurent efficacement un service de proximité à tous les usagers. De façon générale, les délais apportés dans l'instruction des permis de construire trouvent parfois leur origine dans l'augmentation de la charge d'instruction consécutive à une brusque poussée de l'urbanisation ou à un contexte local sensible nécessitant de plus amples investigations. Dans d'autres cas, certains services sont confrontés à des vacances de postes parfois importantes, malgré la mise en place d'un plan national de résorption de la vacance. Les directeurs départementaux de l'équipement ont bien conscience des enjeux liés à ce domaine d'activité. Ainsi, depuis plusieurs années, afin d'améliorer la situation, des démarches qualité visant à mieux réguler le service apporté et les moyens qui y sont consacrés ont été mises en place dans plusieurs directions départementales de l'équipement. Les bonnes pratiques qui ont montré leur efficacité sur le terrain font l'objet de capitalisation et de diffusion au niveau national. Enfin, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) est l'occasion d'engager un toilettage et une actualisation de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, dans un souci de simplification, clarification et précision des textes. Dans ce but, la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction a engagé, depuis six mois, une large concertation avec les différentes professions concernées pour préparer une réforme de l'ensemble des autorisations d'urbanisme. Cette réforme, qui doit intervenir dans le courant de l'année 2003, contribuera également à améliorer la qualité des prestations aux usagers, notamment en ce qui concerne les délais d'instruction des demandes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Beaulieu](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4481

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3533

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 805